

Le 27 février 2023

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **vingt-septième jour du mois février de l'an deux mille VINGT-TROIS**.

**SONT PRÉSENTS** : Mesdames Constance Ramacieri et Gaétane Gaudreau ainsi que Messieurs Brian Wharry et Paul-Conrad Carignan.

**SONT ABSENTS** : Messieurs Pierre Martineau et William Marsden.

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence de Madame Louise Hébert, Mairesse suppléante.

Le directeur général et greffier-trésorier Monsieur Matthieu Simoneau, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

### **1. Ouverture de la séance**

La Mairesse suppléante, Louise Hébert, procède à l'ouverture de la séance, il est 17h41.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au moins deux jours avant la tenue de la séance conformément à l'article 156 du Code municipal.

Madame la Mairesse suppléante rappelle aux membres du conseil et aux citoyens que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, porteront exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour, le tout conformément à l'article 153 du Code Municipal.

23-02-459

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

*Il est proposé par Brian Wharry  
Appuyé par Gaétane Gaudreau  
Il est résolu*

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

23-02-460

### **3. Nomination de la mairesse suppléante**

**ATTENDU QUE** tel que stipulé à l'article 116 du Code municipal, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations attachées ;

**ATTENDU QUE** le Maire, M. Pierre Martineau, est absent pour une période indéterminée ;

**ATTENDU QUE** la Mairesse suppléante, Mme Louise Hébert, sera absente du 1<sup>er</sup> au 14 mars 2023 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de nommer un nouveau maire ou nouvelle mairesse suppléant (e) pour cette période ;

*Il est proposé par Brian Wharry  
Appuyé par Paul-C. Carignan  
Il est résolu*

**QUE** Madame Constance Ramacieri soit nommée comme mairesse suppléante du 1<sup>er</sup> au 14 mars 2023 inclusivement;

**QUE** Mme Louise Hébert réintègre les fonctions de mairesse suppléante à partir du 15 mars 2023.

ADOPTÉE

23-02-461

**4. Désignation d'un substitut municipal à la MRC**

**ATTENDU QU'**en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, celui-ci doit être remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité locale doit désigner, parmi ses membres, ce substitut ;

***Il est proposé par Gaétane Gaudreau  
Appuyé par Constance Ramacieri  
Il est résolu***

**QUE** le conseil nomme le maire suppléant ou la mairesse suppléante, à titre de représentant au conseil de la municipalité régionale de comté, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste.

ADOPTÉE

23-02-462

**5. Désignation d'un signataire pour l'appel d'offre de l'église St-Éphrem**

**ATTENDU QUE** la Fabrique de la paroisse Sainte-Trinité invite, les personnes intéressées à acheter l'église St-Éphrem, située au 380, chemin Remick, sur l'immeuble connu et désigné comme étant les lots no 4 922 976 et 4 922 986, à soumettre une proposition à la Fabrique par le dépôt d'une promesse d'achat;

***Il est proposé par Paul-C. Carignan  
Appuyé par Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil municipale mandate le directeur général à compléter et transmettre une promesse d'achat à la Fabrique selon les termes et conditions convenus;

**QUE** le conseil autorise le maire et le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir, leurs remplaçants à signer, pour et au nom de la municipalité du Canton de Stanstead, la promesse d'achat.

ADOPTÉE

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

23-02-463

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 17h47.

---

**Mme Louise Hébert  
Mairesse suppléante**

---

**M. Matthieu Simoneau  
Directeur général**